



CESSATION ET MISE EN OEUVE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

A la date du 25 novembre 2008, il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la société Nexity à la société de bourse Cheuvreux.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 89 200 titres,
- 372,74 €

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 87 900 titres,
- 16 758,24 €

A partir du 26 novembre 2008, la société Nexity a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par décision de l'Autorité des marchés financiers du 1er octobre 2008.

Le contrat est conclu pour une période initiale allant du 26 novembre 2008 au 25 novembre 2009, puis reconductible par périodes successives identiques de 12 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 89 200 titres,
- 2 000 000 €